

6) DELIBERATION N° 140/77 : AFFECTATION D'UN CREDIT POUR CADEAUX A AGENTS COMMUNAUX

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que deux agents communaux, d'une part Monsieur LAMY, agent de police municipale, et d'autre part Madame GODARD, comptable, ont eu la joie d'accueillir un premier enfant dans leur foyer respectif.

A cette occasion la Commune de LUDRES pense leur offrir des cadeaux pour une dépense d'un montant de 414 F 75 TTC. .

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré, DECIDE :

- un crédit de 414 F 75 est affecté pour l'achat de cadeaux à offrir à deux agents communaux à l'occasion de la naissance de leur premier enfant.